

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.- (avec Bulletin officiel fr. 13.50)
ETRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)
(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

Votation cantonale du 17 avril 1921

Acceptez-vous le décret du 15 janvier 1921, modifiant la loi des finances du 10 novembre 1903, la loi sur le contrôle de l'impôt mobilier du 19 mai 1899 et abrogeant la loi sur la défalcaation des dettes du 24 novembre 1900 ?

OUI

Peuple valaisan !
Citoyens libéraux-radicaux !

Le 17 avril 1921 sera une journée civique de primordiale importance pour l'avenir politique et économique du Valais.

L'acceptation du **DECRET PROVISOIRE DES FINANCES** va être, malgré ses imperfections, un sérieux pas en avant dans la voie de la justice fiscale dont l'avènement est souhaité depuis si longtemps par les citoyens progressistes.

En assistant aux conférences que M. le conseiller d'Etat de Chastonay a données en diverses localités importantes du canton et en parcourant les nombreux articles que nos journaux ont déjà consacrés au **DECRET FINANCIER**, concitoyens, vous avez pu vous rendre compte qu'il est basé sur la progressivité de l'impôt et prévoit d'importantes réformes découlant des conceptions fiscales modernes qui ne sont plus discutées.

Les innovations du décret sont les plus rationnelles et les plus favorables aux classes modestes de la population, aux petits contribuables.

Le décret soumis au referendum réalise entre autres :

a) L'exonération d'impôt pour un **MINIMUM D'EXISTENCE** :

Pour toute fortune globale ne dépassant pas 3000 fr., 2000 fr. sont exonérés de tout impôt. Pour les fortunes de 3000 à 5000, 1000 fr. sont soustraits à l'imposition.

Selon les registres de l'impôt pour l'année 1920, 18,000 contribuables sur 36,000 bénéficieront de l'introduction du minimum d'existence. 8000 d'entre eux ne payeront plus aucun impôt sur la fortune.

b) Le **DÉGREVEMENT POUR CHARGES DE FAMILLE** :

Pour les veuves et chacun de leurs enfants âgés de moins de 16 ans, pour les orphelins de père et de mère âgés de moins de 16 ans et pour les invalides, l'exonération est de 2000 fr. sur la fortune de chacun d'eux ne dépassant pas 5000 fr.

c) L'**IMPÔT** sur le **REVENU** remplace aussi les taxes industrielles. Les patentes sont supprimées. L'activité commerciale sera taxée d'après les revenus réels du contribuable.

L'impôt sur le revenu est également progressif.

Bénéficient de l'exonération, 1000 fr. sur tout revenu ne dépassant pas 4000 fr. et pour le contribuable marié 400 fr. par enfant de moins de 16 ans.

L'impôt sur le revenu part du 1%. Les journaliers sont soumis à ce taux minimum.

d) Les sociétés anonymes et les sociétés coopératives payent l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le revenu.

L'**INVENTAIRE OBLIGATOIRE AU DECES**, corollaire nécessaire et efficace de l'impôt progressif, sera introduit, au plus tard UN AN APRES la mise en vigueur du décret.

Que les contribuables, au devant desquels on a ajuté cette disposition comme un épouvantail, se rassurent. L'inventaire ne portera que sur les titres et capitaux, est-il dit noir sur blanc dans le texte du décret.

Il ne s'appliquera ni au mobilier, ni au bétail, ni aux denrées, ni au numéraire.

L'inventaire existe déjà dans la plupart des cantons. Il n'a aucun caractère inquisitorial ou vexatoire pour les contribuables honnêtes.

Le décret des Finances est un premier essai bientôt suivi par une loi des Finances, qui doit être soumise au Grand Conseil en novembre 1922, au plus tard.

Le rejet du décret serait un événement désastreux pour le canton, pour les petits contribuables surtout. Il compromettrait gravement les bonnes relations et la confiance réciproque qui doivent exister entre les divers éléments de la population valaisanne.

Un vote hostile entraverait la réalisation des œuvres d'intérêt public non seulement utiles mais nécessaires au développement du canton.

Une telle éventualité ne doit pas se produire. Que tous les citoyens soucieux des intérêts généraux du pays et de la bonne marche des affaires publiques déposent dans l'urne dimanche, un vigoureux

OUI

Citoyens libéraux-radicaux, pas d'abstention ! Tous aux urnes, le 17 avril !

POUR LE COMITE CENTRAL LIBERAL-RADICAL :

Le Secrétaire : Maurice GABBUD. Le Président : Marc MORAND.

Le décret des Finances et les T. F.

La votation sur cet important objet aura lieu le 17 courant. M. de Chastonay, chef du Département des Finances, est entré en lice depuis quelques jours déjà. Par la parole et par la plume, il cherche à convaincre les contribuables, qu'il y va aussi bien de leur intérêt que de celui de l'Etat, de donner un vote affirmatif dimanche prochain. Il tente de persuader le citoyen, que son projet est le « nec plus ultra » ! On peut ne pas être tout à fait de cet avis, en comparant les principes qui sont à la base du projet, avec ceux prévus dans d'autres lois fiscales ; mais on doit tout de même reconnaître qu'il y a une réelle amélioration sur ce que nous possédions jusqu'ici. On pourrait objecter par exemple, que le minimum d'existence n'est pas assez élevé, que rien n'est prévu pour le communal, que des privilèges subsisteront encore pour certains revenus ! Que sont ces petites lacunes, comparées aux avantages de la déduction pour charges de famille et de l'inventaire obligatoire au décès ?

Il ne faut en outre pas méconnaître la situation financière précaire du canton. Les inondations de septembre 1920 ont mis le comble à une situation déjà obérée. Chacun de nous doit faire le maximum d'effort pour aboutir rapidement au rétablissement de l'équilibre financier rompu. Ce sera surtout notre devoir de Traitement fixe, d'apporter notre appui à cette œuvre de stabilisation. Nous avons un intérêt direct à soutenir le décret des Finances, en tant que contribuables intègres, puisque par lui, l'intégrité sera introduite pour tous.

Nous ne devons pas non plus oublier que nous avons sollicité, et devons solliciter encore, l'appui de nos concitoyens pour obtenir des améliorations de notre situation professionnelle. Aux citoyens qui nous disaient être d'accord en principe avec une réforme sociale, mais hésiter devant telle ou telle imperfection qu'elle présentait, que de fois n'avons-nous pas dit de ne pas s'arrêter à ce détail ; de voter la loi avec ses imperfections, puisque le principe leur en paraissait bon !

Pourquoi serions-nous, dès lors, hostiles à ce décret dont nous reconnaissons l'excellence des principes, mais qui présente quelques imperfections ? Manifestons au moins la volonté de l'essayer, quitte à l'améliorer après expériences acquises !

N'oublions pas qu'une réforme de la loi fiscale interviendra dans un avenir rapproché et que nous pourrions alors en profiter, pour corriger tel ou tel point du décret, qui aura donné prise à la critique !

Telles sont les raisons qui ont engagé les délégués de la Fédération des T. F. à recommander à leurs collègues de déposer un

OUI

convaincu dans l'urne le 17 avril prochain.
Commission fiscale
des Traitements fixes.

Autour de la Croix-Rouge

Le Congrès international des Croix-Rouges, qui vient de se clore à Genève, a enregistré l'abstention de la France et de la Belgique.

Ce fait doit être retenu, parce qu'il démontre que, même sur le terrain où il pourrait sembler le plus facile de retrouver le contact entre les belligérants de la grande guerre, les victimes se refusent à participer avec leurs bourreaux, au moins tant que ceux-ci n'auront pas formellement fait amende honorable. Et cela devrait suffire à dissiper chez nous les tenaces illusions que conservent d'aucuns de voir prochainement l'Allemagne admise dans la Ligue des Nations. Nous avons fait là-dessus un assez beau pas de clerc en décembre dernier, lors de l'Assemblée de Genève ; espérons que nous n'allons pas recommencer en septembre prochain. L'avertissement n'est peut-être pas inutile.

Sans doute, les hommes de la «real politik» estimeront-ils quelque peu puérile la bouderie persistante de la France et de la Belgique ; ils nous permettront de ne pas être de leur avis.

Il nous apparaît fort utile, au contraire, parce que profondément moral, que l'Allemagne demeure en quarantaine aussi longtemps qu'elle se refuse à avouer sa culpabilité, à condamner son crime, à s'employer de redresser ses effroyables torts dans l'entière mesure du possible.

Cela prouve que nous avons cessé de concevoir la guerre comme un accident fatal dans la vie des peuples. Nous en sommes venus à la conception de ce qu'est réellement cette explosion de force brutale : un assassinat collectif, qui suppose des responsabilités initiales et appelle des sanctions.

On ne remarque pas assez que si la France et la Belgique ne s'attardaient pas, comme elles le font obstinément, à réclamer de l'Allemagne un public « mea culpa » chaque fois qu'elles peuvent être appelées à siéger à ses côtés, dans des conférences internationales, le peuple allemand, si volontiers enclin à estimer que le droit de la force justifie les pires actes, considérerait simplement l'agression d'août 1914 comme une affaire manquée, et n'aurait de cesse qu'il pût recommencer le même coup avec plus de chances de succès.

Il est bon, il est salutaire de chercher à convaincre cette mentalité qu'a faite la caserne prussienne à l'Allemagne entière, à l'Allemagne qui fut la patrie de Goethe et de Schiller cependant, d'une vérité qui lui demeure encore si obscure : que la civilisation, au stade où elle est parvenue, ne peut plus voir, dans la guerre, autre chose que la survivance haïssable de l'esprit de Cain.

Un peuple coupable de déchaîner ce fléau doit être décrété de criminel, comme un individu ; et tant qu'il n'a pas expié, racheté, tant qu'au contraire il persiste dans sa monstrueuse erreur et ne marque de regret que de son échec, il faut le déclarer insociable, et le traiter comme tel.

Il est regrettable que la France et la Belgique soient seules à avoir cette conception. On veut voir dans leur attitude une intransigeance haineuse ; on ne se rend pas compte que si la Société des Nations avait été unanime à marquer à l'Allemagne une semblable condamnation d'isolement aussi longtemps qu'elle ne viendrait pas sincèrement à résipiscence, et ne donnerait point de preuves indéniables de son assagissement et de sa bonne volonté, il y a des mois que la question des réparations serait réglée, et, par là, le rétablissement économique de l'Europe en voie sérieuse de redressement.

Malheureusement, les neutres ne sont que trop enclins à passer l'éponge, et nous voyons où nous mène cette politique à la Ponce-Pilate.

Mais même dans les plus graves occurrences, l'esprit français ne perd point ses droits.

La Conférence internationale des Croix-Rouges avait décidé une exposition au Palais électoral ; la France a consenti qu'un tableau y figurât, face à l'orgueilleux étalage de la Croix-Rouge allemande : celui de l'activité que dut déployer sa « Société de secours

aux blessés militaires » afin de pallier, dans la mesure de la pitié humaine, les maux causés par l'agression teutonne. La réplique est de bonne encre, d'encre rouge, malheureusement...

L'inconscience des Allemands n'est-elle pas prodigieuse ?

Nous les voyons marquer un souci tout scientifique dans l'organisation de leurs ambulances, de leurs hôpitaux, de la relève des blessés sur les champs de bataille, etc. Cela est bien, mais s'ils commençaient par ne pas être les trouble-paix ? Il est bien probable alors que la disparition de la guerre cesserait d'être une chimère généreuse.

Cette remarque d'élémentaire sens commun formulée, nous ne voyons pas de difficulté à reconnaître que les Allemands sont aussi ingénieux que possible dans l'art de racommoder ces pauvres pantins de chair souffrante que leurs généraux envoient avec tant de désinvolture se battre pour la plus grande gloire du roi de Prusse. Dommage seulement qu'en nous présentant un tableau de l'activité de leur Croix-Rouge, ils ne nous apportent pas aussi la promesse que désormais ils voudront bien considérer le drapeau commun à toutes les nations comme le palladium sacré à l'abri duquel toutes les souffrances doivent être respectées. Allez donc demander aux pauvres femmes en couche et aux nouveaux-nés de la maternité parisienne, au-dessus de laquelle sauvagement s'abattit, en 1918, un monstrueux projectile, ce que valait la Croix-Rouge, pour les Allemands, dans l'horreur sans nom froidement déchaînée par leur soldatesque ? Et les navires-hôpitaux, dont l'exposition nous présente également des réductions intéressantes, combien allèrent rejoindre les innocents passagers de la « Lusitania » ! Nous ne saurions oublier cette sombre histoire, encore si proche de nous.

Mais laissons, de préférence, se poser notre regard sur cette belle tête de bonté lumineuse qu'un modeste émail-camaïeu de Genève nous offre de l'initiateur de la Croix-Rouge, le grand J. Henry Dunant. Ce fut ce Genevois, voyageant en simple touriste en Italie, au cours de l'été de 1859, à la veille de la bataille de Solferino, qui, remué jusqu'au plus profond de son cœur par la vue des souffrances innombrables qu'aurait largement apaisées, après le combat, un service de secours aux blessés qui fût rationnel, adressa un appel à tous les hommes afin que la pitié effective vint arracher à la mort le plus de vies des blessés. Le livre qu'il publia là-dessus en 1862 reçut l'encouragement du général Dufour, le pacificateur du Sonderbund, et en 1864, le génie pratique de Gustave Moynier aidant, le congrès de Genève aboutissait à l'établissement de la convention dite de Genève. Les Croix-Rouges étaient nées. Des existences, par millions, en devaient être sauvées...

M. Gustave Ador a présidé la conférence qui vient de s'achever avec infiniment d'autorité. Il a été l'objet, — et Genève et la Suisse à travers lui, — d'hommages qui l'ont profondément ému et ont touché tous ses concitoyens.

Tony ROCHE.

ECHOS

Le troc en Hongrie.

On apprend de Budapest que, par suite de l'instabilité monétaire, le troc redevient en faveur en Hongrie.

A Oroszaha, ville de 22,000 habitants, les barbiers de la ville ont été jusqu'à établir un tarif syndical payable en nature : pour un quintal de froment ou deux quintaux de maïs, le client est rasé un fois par semaine pendant un an ; pour le service à domicile, le tarif est double.

Le capitaine Spelzerini.

Le gouvernement saint-gallois est saisi d'une requête curieuse du fameux aviateur. Le capitaine Spelzerini sollicite l'autorisation de s'appeler légalement... Spelzerini. Car ce n'est point là son vrai nom. Il se nomme Schweizer et il est bon Saint-Gallois de Kirchberg. Son père, ayant émigré en Italie, s'y donna le nom de Spaelti et le fils, pour achever de s'italianiser, s'appela Spelzerini, nom qu'il demande à voir consacrer légalement. Le capitaine Spelzerini habite Coppet.

Cette semaine seulement
NOUVELLES OCCASIONS sensationnelles
Linges-éponges avec jolie rayure rouge, grandeur normale à **0.85**
Mouchoirs blancs, 44 cm², qualité supérieure à **0.65**
Cache-corsets en shirting, 1re qualité, joli feston à **1.85**
Chemises, flanelle coton, 1re qualité, avec joli feston à **4.95**
Mousselines, pure laine, 2 teintés, dans toutes les nuances modernes, **6.85** et **4.85**
Jaquettes pure laine, toutes teint. av. col et ceinture, 1re qual. **19.50**
Blouses pr dames, en mousseline et crépon, dernier chic, **8.90, 6.50, 4.95**
Jupons, avec large rayure, percale 1re qual., magnifique volant, à **4.85**
Envois contre remboursement dans toute la Suisse

GRANDS MAGASINS
Ville de Paris
Martigny
Succursales à Sierre, Monthey, Vevey, Fribourg

Dis-donc
Marguerite, qui t'a procuré une si bonne place ?
— Bon, c'est le Bureau de Placement de Bagnes.
Adresse-toi à ce Monsieur qui te répondra par retour du courrier.

Magasin de Blanc
19, Rue de la Gare
MONTREUX
J'ai l'honneur d'annoncer à mon honorable clientèle que mon magasin sera fermé temporairement à partir du 23 avril 1921 jusqu'à nouvel avis, pour cause de départ. Je vous prie donc de faire vos achats avant cette date.
Marchandises vendues jusqu'à épuisement au prix de fabrique
TOILE BLANCHE, largeur 67 et 80 cm., souple, bonne qualité, 90 et 95 cent. le m.
MADAPOLAM de toute première qualité, sans apprêt, largeur 82 cm., pour le linge pour Dames et Messieurs, fr. 1.50, pièces à 60 cm., à fr. 1.40 le mètre.
MADAPOLAM, qualité supérieure, macco, 135 cm. de large, fr. 2.10 et 2.60 le mètre.
TOILE BLANCHE pour draps de lits, 170 cm. de large, prima qualité, fr. 3.95, double fil la qualité fr. 4.60, 185 cm. de large, meilleure qualité, fr. 4.90 le mètre, le plus cher.
TOILE double fil, première qualité pour draps de lit, écrue, 180 cm. de large, fr. 3.60 le mètre; 2 m. de large, fr. 4.—
MOUCHOIRS pour dames, fr. 1.50 et 2.50 la douzaine.
BRODERIES et ENTREDEUX madapolam naturel, à fr. 0.90, 2.20 et 5.50.
JUPONS mi-confectionnés, composés des dentelles et entredeux les plus fins à fr. 2.50 et 3.50 le mètre.
ROBES pour enfants de 1 à 4 ans, en batiste de soie très fine, brodées à fr. 4.50 la pièce.
CHEMISES de dames brodées, madapolam extra, avec de très jolis dessins, à fr. 3.50, 4.50 et 4.90 la pièce, empire fr. 5.20. — Chemises de nuit, fr. 7.— par pièce.
CACHE-CORSETS en toile prima et brodés, à fr. 2.50 la pièce.
Mes prix extraordinairement bas et la bonne qualité de mes marchandises n'ont pas besoin d'autre réclame.
Personne ne voudra manquer cette occasion
Bâle R. BOTSCHKO St-Gall

Caisse d'Épargne
des Sociétés de Secours Mutuels fédérées du Valais
à SAXON Fondée en 1876
Dépôts sur Carnets d'Épargne
Intérêt 5%
(MAXIMUM FR. 10.000.— PAR LIVRET)
Caisse-Correspondante à:
Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vernayaz-Salvan, St-Maurice, Monthey, Vouvry

Il faut savoir
que la Boucherie E. Bovey, Avenue de l'Université, Lausanne, Téléphone 885, livre Bœuf, rôti, à fr. 3.80, 4.— et 4.20 le kg.; Bouilli, à fr. 3.20, 3.40, 3.60 le kg.; Graisse de bœuf, crue ou raffinée, à fr. 2.80 le kg.; Saucisses bœuf et lard extra, à fr. 3.50 le kg.; Cervelas et gendarmes à fr. 0.40 pièce et fr. 4.50 par douzaine.

Ecole pratique „Underwood“
4, Place Bel-Air, Lausanne
Dir.: Emile BLANC
sténographe au Grand Conseil Vaudois
Sténographie
Dactylographie
Correspondance commerciale
Comptabilité
Bureau
Ouverture des cours: Mai 1921

Vins d'Algérie
Le 2^{me} envoi des vins rouges BUTTICAZ-WELLENBERG est arrivé
Echantillons sur demande
Ed. REGAMEY & Cie
Téléphone 1195 10, Pré du Marché, Lausanne

VINS
Pour avoir de bons vins étrangers, on a tout avantage à s'adresser à la
Maison A. ROSSA, MARTIGNY
(Téléphone 81)
laquelle fondée en 1908, et avantageusement connue, importe ses vins directement des meilleurs pays de production. Offre toute garantie sur ses marchandises et ses prix sont les plus avantageux
Vins blancs et rouges d'Italie, de France et d'Espagne
Alicante 15 degrés Vermouth de Turin
Vente en gros et demi-gros. Les expéditions par wagon complet se font directement du lieu de production. Prix-courants et échantillons à disposition. Maison de confiance

LA SUISSE
SIÈGE SOCIAL: LAUSANNE
Fondée en 1858
Société d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents
Via - Accidents - Rentes - Responsabilité civile
Agence générale: Albert ROULET, Sion

On offre à louer à Martigny
spacieux locaux
(magasin, arrière-magasins et dépôts) convenant à tout genre de commerce.
Situation commerciale de premier ordre.
S'adresser au Confédéré.

Banque Coopérative Suisse
Martigny — Sierre — Brigue
CAPITAL DE GARANTIE ET RÉSERVES
Fr. 4.800.000.—
Parts sociales à fr. 1000.— dividende 1920 6%
Rapport de gestion et statuts à disposition
Change aux meilleurs cours
Renseignements financiers. - Recherches, vérifications de tirages, achat de pièces démonétisées, etc. etc.

A vendre deux pores
mâles de 7 tours.
A la même adresse
des porcelets
de 4 semaines. S'adresser à Jean-Louis Pillet, La Bâtiaz.
A vendre 8 porcelets mâles
de 5 semaines.
S'adresser à Pochon Alphonse, Collonges.

On prendrait une vache
à l'hiverne jusqu'à l'alpage.
A vendre un porc
mâle de 9 tours.
S'adresser à Théophile Giroud, Charrat.

On cherche à Martigny-Ville jolie
chambre meublée
bien située.
Faire offres à M. G. F., méd. dentiste, Hôtel Kluser.

A vendre 8 moutons
S'adresser à Philippe MORET, La Bâtiaz.

Vient d'arriver
Un lot Grenadine (gros voile) beaux dessins. 95 le m.
90 cm. de large
Un lot Zéphir, beau choix de dessins en rayures, 80 cm. de large 110 le m.
Satinettes, fonds bleus et noirs 135 le m.
dessins blancs, 70 cm.
Percale d'Alsace pr chemises, blouses et robes, sup. qual. 80 cm. large 150 le m.
Zéphir pr chemises robes, blouses, etc très belle qual. et dessus 80 cm. 160 le m.
Cotonne de Vichy 100 cm. de large très belle qualité souple 190 le m.
Cotonne cachem. 100 cm. de large, apprêt laine, dam. noir et blanc 220 le m.
Flanellette tennis, très belle qualité veloutée, 80 cm. large 160 le m.
Toile à matelas et stores, couteil chevronné tr fort 135 cm. de large pr lit à 1/2 place 390 le m.

On mettrait en pension un enfant
de 10 mois.
S'adresser au Confédéré

„Mercure“
reprend son Trafic mondial
interrompu pendant des années. Comme avant la guerre, l'Asie fournit de nouveau aux palais raffinés des Européens les plus fins
Thés
qui égalent quant au goût à la sorte et au prix les meilleures
qualités des temps de paix
Demandez des offres dans les succursales de la première maison spéciale de la Suisse pour les thés
„Mercure“

Aux cantines, aux amateurs de **Vandres et Charcuterie** de qualité et bon marché, la **Caballus S. A.**, Boucherie chevaline de St-Laurent (à côté de l'Eglise) Lausanne offre:
Bouilli avec os ou sans os fr. 2.20 et 2.50 le kg.
Roi sans charge, 2.20 et 3.40 le kg.
Spécialités: Aftaux, saucisses à rôir, frais fr. 3.50 le kg.
Viande fumée sans os, à manger crue fr. 3.— le kg.
Saucisses fr. 3.50, saucissons au lard fr. 3.80 le kg.
Salamis, Salamellis, très secs, excellents, fr. 4.25 le kg.
Expéditions promptes et soignées contre remboursement à partir de 2 kg. Port payé à partir de 5 kg. Téléphone 40 98. - Case postale. - Chèque postal II 971.

Société de prévoyance publique, bien connue, cherche dans chaque localité **personne** disposée à la représenter pendant ses loisirs. Bonne commission. Offres sous Case postale 18.649 Berne 17.

Pour cause de fin de bail, nous vendons à très bas prix
Lames à planchers
Lames à plafonds
Planches rabotées et rainées. Un lot **fenillets** pour lattage. Un **hangar** de 30 m. x 5 m. pouvant être divisé et servir pour poulailler bûcher, remise, etc. vendus au prix du bois de chauffage. S'adresser Scierie Décaillet, Martigny-Gare.

A vendre 2 jeunes vaches 1 génisson 2 chèvres 2 moutons
pour concours
S'adresser à M. Ernest ROTH, Sauterie, Saxon.
On offre à vendre du foin du refoin et du marais
S'adres. à Théodore Lacomoff Charrat.

A louer à Martigny-Bourg un appartement
de deux grandes chambres et une grande cuisine. Lumière électrique. A la même adresse
petit appartement
d'une chambre et cuisine.
S'adresser à Antoine Luy.

A vendre une voiture
S'adres. au Confédéré (en ajoutant 40 ct. pour la réponse).

A louer à Martigny-Gare
Chambre meublée
bien ensolée.
S'adresser au Confédéré.
On demande à louer une montagne
dans l'Entremont pour moutonnerie.
S'adresser au Bureau de Placement, Bagnes.

On mettrait en pension un enfant
de 10 mois.
S'adresser au Confédéré

„Mercure“
reprend son Trafic mondial
interrompu pendant des années. Comme avant la guerre, l'Asie fournit de nouveau aux palais raffinés des Européens les plus fins
Thés
qui égalent quant au goût à la sorte et au prix les meilleures
qualités des temps de paix
Demandez des offres dans les succursales de la première maison spéciale de la Suisse pour les thés
„Mercure“

Aux cantines, aux amateurs de **Vandres et Charcuterie** de qualité et bon marché, la **Caballus S. A.**, Boucherie chevaline de St-Laurent (à côté de l'Eglise) Lausanne offre:
Bouilli avec os ou sans os fr. 2.20 et 2.50 le kg.
Roi sans charge, 2.20 et 3.40 le kg.
Spécialités: Aftaux, saucisses à rôir, frais fr. 3.50 le kg.
Viande fumée sans os, à manger crue fr. 3.— le kg.
Saucisses fr. 3.50, saucissons au lard fr. 3.80 le kg.
Salamis, Salamellis, très secs, excellents, fr. 4.25 le kg.
Expéditions promptes et soignées contre remboursement à partir de 2 kg. Port payé à partir de 5 kg. Téléphone 40 98. - Case postale. - Chèque postal II 971.

Société de prévoyance publique, bien connue, cherche dans chaque localité **personne** disposée à la représenter pendant ses loisirs. Bonne commission. Offres sous Case postale 18.649 Berne 17.

Pour cause de fin de bail, nous vendons à très bas prix
Lames à planchers
Lames à plafonds
Planches rabotées et rainées. Un lot **fenillets** pour lattage. Un **hangar** de 30 m. x 5 m. pouvant être divisé et servir pour poulailler bûcher, remise, etc. vendus au prix du bois de chauffage. S'adresser Scierie Décaillet, Martigny-Gare.

Mademoiselle Bressoud, couturière à Genève, a l'honneur d'informer les dames de Monthey et des environs qu'elle

ouvre un atelier de couture
Maison Franc, Grande Place
Se recommande.

A vendre sur Martigny-Ville plusieurs propriétés
aux Bonnes-Luites, pouvant être réunies en une seule d'une superficie de 16.000 m².
S'adresser à l'Etude Ed. Coquoz, avocat et notaire à Martigny-Ville.

Ferme à vendre à Saxon
se trouvant dans le coteau, d'une contenance d'environ 44000 m², comprenant maison d'habitation, grange-écurie, champs, prés, pâturages et forêts.
S'adresser à Albert PERRIER, Saxon.

Ensuite de démission de la titulaire, un poste de **secrétaire-dactylographe**
est mis au concours par la Chambre Valaisanne de Commerce. Connaissance des deux langues. Adresser offres avec copie de certificats, présentations, références et date d'entrée au Président de la Chambre de Commerce à Sion.

Scierie, maison et campagne à vendre
L'avocat Maurice GROSS, à Martigny, agissant pour le compte de tiers, exposera en vente aux enchères publiques, au Café Bianchetti à Martigny-Bourg, le 17 avril courant, à 2 heures après-midi, une scierie, avec fabrique de caisses, maison d'habitation, jardin, verger arborisé, surface environ 6000 mètres, sis à Martigny.
Pour se renseigner ou éventuellement traiter de gré à gré, s'adresser au soussigné.
Maurice Gross, avocat.

Le Nitrate de Soude
des Usines Nitrum S.A. à Bodio, est un des meilleurs engrais azotés qui s'emploie pour n'importe quelle culture et à toute époque, même pendant la végétation. Aussi pour le prix, le Nitrate de Soude de Bodio est beaucoup plus avantageux que le Salpêtre du Chili. S'adresser au Bureau Commercial des Usines Nitrum S.A. à Zurich' Bahnhofstrasse 31.

VINS EN GROS
Français - Italien - Espagnol
IMPORTATION DIRECTE
Expéditions à partir de 50 litres en fûts prêtés, au plus bas prix.
J. de Barbera
Goy-Paccolat & Cie
SEMBRANCHER Téléphone

Cure de Printemps
A toutes les personnes qui ont fait usage de la Jouvence de l'Abbé Soury nous rappellerons qu'il est utile de faire une cure préventive de six semaines, à l'approche du Printemps, pour régulariser la circulation du sang et éviter les maux sans nombre qui surgissent à cette époque de l'année.
Aux personnes qui n'ont pas encore employé la
Jouvence de l'Abbé Soury
nous ne cesserons de répéter que ce médicament, uniquement composé de plantes inoffensives, dont l'efficacité tient du prodige, peut être employé par les personnes les plus délicates, sans que personne le sache et sans rien changer à ses habitudes.
La JOUVENCE de l'abbé SOURY guérit toujours à la condition d'être employée sans interruption, tout le temps nécessaire.
Femmes qui souffrez
de maladies intérieures, Métrites, Fibromes, Suites de couches, Règles irrégulières et douloureuses, Hémorragies, Pertes blanches, Troubles de la circulation du sang, Maux de tête, Vertiges, Etourdissements; vous qui craignez les accidents du Retour d'Age:
FAITES UNE CURE AVEC LA Jouvence de l'Abbé Soury
et vous guérirez sûrement
La Jouvence de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies: la boîte (pilules 5 fr., le flacon liquide 6 francs).
Dépôt général pour la Suisse: **André Junod**, pharmacien, 21 Quai des Bergues, Genève.
Tout flacon vendu en Suisse doit être revêtu d'une bande spéciale à filet rouge, portant le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. Dumontier